

Réunion du 7 novembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2011/848 - Insertion professionnelle - 4513
Intervention départementale en faveur des opérateurs
cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

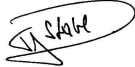
- d'engager des subventions européennes d'un montant total de 51 582 € en faveur des bénéficiaires figurant au tableau annexé
- de verser à ces mêmes bénéficiaires, au titre d'une avance 2011, un montant total de 25 791 € représentant 50 % du montant des subventions engagées.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions à intervenir à cet effet entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés (conventions établies sur la base des modèles approuvés par délibération n° CP/2010/464 du 5 juillet 2010).

Elle décide en outre de modifier le périmètre de l'opération "Placement à l'emploi" menée par l'Equipe emploi du Département et cofinancée par le FSE, et fixe son montant global à 248 708 € pour l'exercice 2011.

Elle approuve enfin l'avenant à la convention conclue le 4 juillet 2011 pour le financement de l'opération "Placement à l'emploi", avenant ayant pour objet de modifier l'article 3 de la convention, et autorise son président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111107-61545-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 21/11/11